

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	15
Absents	2
Pouvoirs	1
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
5 décembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Délibération D2023_092
Conseil départemental
de la Savoie : demande
de subvention au titre du
FDEC 2024

Le secrétaire de
séance,



M. BELLOT

Le Maire,



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20231211-D2023_092-DE

Le lundi 11 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : M. Julien BELLOT a été désigné secrétaire de séance.

.....

Le projet d'aménagement et de sécurisation du chemin de Boissy est éligible aux aides du Conseil départemental de la Savoie au titre du « Fond Départemental d'Équipement des Collectivités ».

Le coût des travaux est estimé à 224.303,00 € H.T ; la maîtrise d'œuvre, les études et autres contrôles techniques à 5.775,00 € H.T., soit un total de 230.078,00 € H.T.

L'aménagement prévu consiste en la création d'un trottoir en enrobé de 1,5 m de large situé, en sens montant sur le côté gauche du plateau surélevé jusqu'au croisement avec le chemin de Boissy « secondaire » et en extrémité haute du projet haute du projet. Entre ces deux zones, le trottoir sera situé côté droit en montant.

L'aménagement prévoit également des rétrécissements de type écluse aux endroits les plus contraints pour assurer un trottoir de largeur acceptable sur toute la longueur du chemin de Boissy et ainsi apaiser la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du Conseil départemental de la Savoie au titre du FDEC 2024.